

Table des matières

1	ILE-DE-FRANCE	2
2	Bus en Ile-de-France : le grand chambardement	2
3	EDF mise elle aussi sur la voiture électrique	4
4	Les retards de paiement affaiblissent les entreprises du BTP	6
5	Mézard : «L'Etat va mobiliser 3 milliards d'euros pour les copropriétés dégradées»	7
6	Les entreprises prennent un rôle croissant dans la politique du logement.....	9
7	Retraites : les dix piliers du nouveau régime universel	10
8	Retraites : "On va remettre tout le monde à égalité", dit Roux de Bézieux sur RTL	13
9	Ce qu'un bonus-malus sur les CDD pourrait coûter aux entreprises.....	14
10	Assurance-chômage : pourquoi la négociation a peu de chances d'aboutir.....	15
11	Remaniement: Edouard Philippe tente le rapport de force	16
12	Un sentiment d'urgence s'installe autour des négociations du Brexit.....	18
13	Brexit : « Les citoyens ne sont pas des pions dans la négociation »	19

ILE-DE-FRANCE

SALE TEMPS POUR LE GRAND PARIS EXPRESS

Le Grand Paris Express sera au rendez-vous des JO 2024. Mais il se fait attendre dans les territoires de la grande couronne. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les Franciliens.

DE NOTRE CORRESPONDANT, PATRICK DÉSAVIE



Et un retard de plus pour le futur métro automatique du Grand Paris Express, conçu pour soulager les transports publics en Île-de-France, aujourd'hui menacés de thrombose. Prévue pour 2024, la livraison de la ligne 15 Sud reliant Noisy-Champs, à l'est, au Pont de Sèvres, à l'ouest, sera décalée de quelques mois en raison de difficultés techniques, sans doute en juin 2025, vient d'annoncer Thierry Dallard, le nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP). Pourtant, au printemps 2015, la SGP, l'établissement public qui pilote la construction du Grand Paris Express, annonçait sa mise en service pour 2022, avec un bel optimisme qui faisait fi des réalités.

Le cas n'est pas unique. Le Grand Paris Express voit les délais de réalisation de plusieurs de ses lignes sans cesse se rallonger. C'est à peine s'il faut croire le nouveau calendrier annoncé par le Premier ministre en février, qui outre les nombreux reports prévus, annonce la fin de ce chantier pharaonique pour 2030. Pourtant, l'Île-de-France a besoin de ce métro automatique du futur et de ses 200 kilomètres de lignes nouvelles. Le Grand Paris Express doit transporter deux millions de Franciliens chaque jour, desservir des secteurs enclavés, des pôles prioritaires pour le rayonnement de la région et les trois aéroports parisiens, créer des liaisons inter-banlieues.

Des lignes qui se font désirer

Le Grand Paris Express a également été conçu pour dynamiser le développement urbain autour de ses 68 nouvelles gares, à l'exemple de celle de Villejuif-Institut Gustave Roussy, aux abords de laquelle doit naître un cluster dédié à la recherche en cancérologie (lire l'encadré). Selon un chiffrage de la SGP, la construction du métro automatique permettrait d'édifier 250 000 logements et de créer de 115 000 à 315 000 emplois

LE PARISIEN – 11/10/2018

2 Bus en Ile-de-France : le grand chambardement



Le plan des lignes de bus sera modifié à Paris en avril 2019. Et en 2025, c'est tout le réseau qui sera ouvert à la concurrence.

Le réseau de bus parisien va être profondément modifié en avril prochain. Et d'ici à 2025, ce sera tout le réseau francilien qui sera bouleversé par l'ouverture à la concurrence.

Mise en concurrence, nouvelles lignes, nouveaux acteurs : dès l'an prochain, vos lignes de bus ne ressembleront plus tout à fait à ce qu'elles sont aujourd'hui. Ile-de-France Mobilités (IDFM) a lancé mardi au dernier conseil d'administration les bases de ces grands bouleversements. Le ministère des Transports, lui, a ouvert le chantier de la mise en concurrence du réseau RATP.

2019 : le réseau de bus à Paris change complètement

Elle a été repoussée de plusieurs mois. La grande restructuration du réseau de bus parisiens et de proche couronne, aussi appelé le Grand Paris des bus, entrera en service en avril 2019.

En vue de ce bouleversement, IDFM a voté un crédit de 7,7 M€ pour permettre à la RATP d'embaucher 600 à 700 machinistes ainsi que les agents de maîtrise nécessaires à faire rouler 100 nouveaux bus. Un nombre qui pourra encore évoluer en fonction des chiffres affinés que la RATP doit présenter en décembre prochain.

2,7 M€ vont également être versés à la régie parisienne pour adapter l'information voyageurs aux 250 nouveaux arrêts (nouvelles cartes papiers, affiches, signalétique, informations numériques sur les abribus, les sorties de métro, etc). Enfin, 1,3 M€ sont également débloqués en vue de l'accompagnement et la campagne de communication. La RATP a jusqu'à décembre pour donner les détails précis et chiffrés que va impliquer la future exploitation.

Pour mémoire, le Grand Paris des bus, c'est la refonte des lignes de Paris et proche couronne qui n'ont pas été modifiées depuis... 1947 ! L'objectif est de les rapprocher des nouveaux bassins d'emplois ou de vie, de les décentraliser un peu vers les portes de Paris où les arrondissements comptent davantage d'habitants qu'au siècle dernier.

Initialement prévue pour le deuxième semestre 2018, la mise en service a été reportée en raison de retards dans la création d'infrastructures. Autre problème, la baisse de la vitesse commerciale de certaines lignes (moins de 10 km/h en moyenne), pour lesquelles IDFM a enjoint la RATP à trouver des solutions. Un plan interactif existe en ligne pour mieux visualiser [ce grand chambardement](#).

2021 : d'autres opérateurs pour la grande couronne

La révolution des bus touche aussi la grande banlieue (10 000 conducteurs, 5 000 bus). Ce mardi, IDFM a voté aussi des renforts d'offres pour 51 lignes, notamment sur le réseau de Versailles et ses 17 millions de voyages annuels, qui subit sa principale refonte depuis 30 ans.

Mais le principal bouleversement est encore à venir. Dès 2021, toutes les lignes de bus de grande couronne seront ouvertes à la concurrence. En d'autres termes, au 1^{er} janvier 2021, d'autres opérateurs pourront exploiter les réseaux actuels. Et c'est IDFM qui doit décider des 40 « lots », au lieu de 120 aujourd'hui qui seront attribués, c'est-à-dire quelles lignes seront regroupées pour être vendues à un nouvel exploitant. L'autorité organisatrice des transports travaille avec les collectivités locales sur des réseaux organisés autour de « bassin de vie ». Ils devraient être actés en 2019.

« C'est une opportunité historique de faire correspondre les réseaux de transports qui n'avaient pas bougé depuis des années avec les nouvelles intercommunalités, estime Youenn Dupuis, directeur de Keolis Ile-de-France. Par exemple, les bus du plateau de Saclay sont exploités par Keolis à l'est, Transdev à l'ouest et la RATP au centre. A l'avenir, organiser les réseaux par pôles devrait faciliter la cohérence ». Selon lui, la concurrence améliorera la qualité de service pour les voyageurs, car les compagnies de bus, ainsi « challengées », voudront proposer de meilleurs services. Même son de cloche chez Transdev (55 % des réseaux de grande couronne). Même si l'entreprise s'est jointe à un

recours contre cette mise en concurrence qu'elle juge « prématurée » et « inéquitable », dans la mesure où la RATP, elle, ne sera concurrencée sur le sol parisien qu'à partir de 2025.

2025 : la RATP concurrencée à Paris

C'est en effet le dernier chantier ouvert pour les bus. Et il est potentiellement explosif. Le 31 décembre 2024, le réseau de bus de la RATP à Paris et en petite couronne (15 000 conducteurs, 5 000 bus) sera ouvert à la concurrence. La ministre des Transports, Elisabeth Borne, a relancé ce dossier la semaine dernière en envoyant un courrier aux organisations syndicales et patronales, afin de commencer une concertation sur « le cadre social » du transfert des salariés.

En cas de perte d'une partie des bus parisiens au profit d'une autre entreprise, les salariés de la RATP devraient obligatoirement être transférés au nouvel exploitant. Mais avec un « sac à dos social », soit des garanties (salaires, sécurité de l'emploi ou protection sociale), dont le niveau reste à définir. « Le statut de la RATP serait une bonne base », estime-t-on à la CGT, qui se dit ouverte à la concertation. « Même s'il y a des garanties, au moment du transfert, rien n'assure que 4 ou 5 ans après il n'y aura pas du dumping social. Au bout du bout, la mise en concurrence c'est la régression », dénonce déjà Bertrand Hammache, de la CGT RATP.

* Carte interactive du nouveau réseau de bus à Paris : <http://paris.grand-paris-des-bus.fr/les-infos-pratiques/la-carte-interactive/>

Jean-Gabriel Bontinck et Jila Varoquier

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 11/10/2018

3 EDF mise elle aussi sur la voiture électrique



La problématique sur laquelle EDF va devoir rapidement se pencher est celle du nombre insuffisant de bornes de recharge qu'il possède : seulement 5000.

Dans le cadre de ses Electric Days, trois jours consacrés à l'innovation, qui se tiennent jusqu'à ce jeudi soir dans la Grande Halle de la Villette (Paris XIXe), l'énergéticien a présenté son troisième plan de transition énergétique.

Au Mondial de l'automobile, porte de Versailles (Paris, XVe), on ne parle que d'elle : la voiture électrique. Résultat : même EDF s'y met. Après le solaire fin 2017, puis le stockage en mars 2018, c'est au tour de la mobilité électrique d'être au centre de la stratégie de l'énergéticien. C'est en tout cas ce que le PDG du groupe, Jean-Bernard Lévy, a défendu, lors de la présentation du plan, sous les charpentes métalliques des anciens abattoirs de La Villette (Paris XIXe).

« C'est une transition majeure qui va connaître une croissance soutenue dans les prochaines années », a-t-il répété. L'objectif est clair : devenir le leader européen de la fourniture de courant aux véhicules électrique (et à leurs bornes de chargement) dès 2022. « A cet horizon, nous entendons fournir en

électricité 600 000 voitures électriques, a-t-il détaillé. Soit près d'un tiers de parts de marché en France, mais également au Royaume-Uni, en Italie et en Belgique. »

Pour cela, EDF devra déployer 75 000 bornes, et donner accès à 250 000 autres en « interopérabilité » (partagées avec d'autres opérateurs), sur la même période. Il n'en possède aujourd'hui que 5 000. Un tel plan nécessite donc forcément des investissements importants. Problème : Jean-Bernard Lévy s'est refusé à fournir le moindre chiffre.

Des annonces mais peu de moyens...

Les annonces sont bien là, mais pour les questions de sous, il faudra repasser. A se demander si le groupe est prêt. « EDF possède déjà une expertise avec sa filiale Sodetrel, créée en 1998, rappelle Charles de la Tour d'Auvergne, en charge de la Nouvelle mobilité au sein du cabinet PwC. Mais la concurrence s'organise. Shell, Engie et Total ont investi récemment dans des opérateurs de bornes de recharge. »

Avec le développement de la voiture électrique, un vrai marché est à saisir. En septembre, le nombre d'immatriculation de ces modèles a dépassé la barre des 150 000 en cumulé depuis 2010, selon l'Avere (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), avec une progression de + 12,76 % sur la dernière année.

Tous les constructeurs proposent systématiquement des versions électrifiées. Certains, comme Toyota cette semaine, ont annoncé la fin définitive du tout thermique (essence ou diesel) dans leurs catalogues. De quoi motiver les pouvoirs publics, et les opérateurs comme EDF donc, à installer plus de bornes de recharges le long des routes.

Des tarifs plus affinés à venir ?

Quel impact cela aura-t-il sur les tarifs d'électricité ? C'est la grande question : la bataille qui s'annonce, pour la fourniture de courant dans la mobilité électrique et les réseaux de bornes de recharge, est-elle une bonne nouvelle pour le particulier ? « Cela va permettre d'affiner l'offre, affirme Jean-Bernard Lévy. Aujourd'hui, la seule variante est un abonnement heure pleine/heure creuse. » Demain, le choix devrait donc être plus adapté aux besoins de chacun.

« C'est ce que font déjà aujourd'hui les fournisseurs américains par exemple, précise encore Colette Lewiner conseillère énergie du Président de Capgemini. C'est ce qu'ils appellent le 'time of use', les prix de l'électricité en fonction du moment de la journée ou de la saison. »

Une certitude néanmoins : le consommateur, ou l'automobiliste propriétaire d'un véhicule électrique, devra être très bien informé pour pouvoir choisir au mieux, en fonction de ses besoins réels. « La communication, et les services proposés, estime Colette Lewiner, représenteront donc des enjeux cruciaux. »

Erwan Benezet

LE FIGARO – 11/10/2018

4 Les retards de paiement affaiblissent les entreprises du BTP



Ils seraient la cause d'un trou de trésorerie de 7,5 milliards dans le secteur, selon Altares-BNP Paribas Factor.

«Quand le bâtiment va, tout va», avait l'habitude de dire Martin Nadaud, maçon de son état et, surtout, député creusois de la IIIe République... Si le secteur est aujourd'hui bien reparti, après avoir été touché de plein fouet par la crise de 2008, il se porterait encore mieux s'il n'était pas affecté par d'importants [retards de paiements](#). C'est en tout cas ce que révèle le livre blanc «Délais de paiement, trésorerie... La vraie vie des entreprises du BTP», réalisé par Altares pour BNP Paribas Factor, et dont *Le Figaro* publie les résultats en avant-première.

L'analyse de 800.000 bilans de sociétés du secteur portant sur les exercices 2012 à 2017 fait ressortir que les entreprises mettent un peu plus de... 43 jours pour percevoir les règlements de leurs clients. Une durée quatre fois supérieure à la moyenne nationale tout secteur confondu, descendue pour la première fois sous la barre des 11 jours, selon le dernier Observatoire des délais de paiement publié en mars.

Dans le BTP, la situation se complexifie selon la taille et le cœur d'activité de l'entreprise. Ainsi les TPE sont depuis 2012 payées en moyenne à 60 jours, un délai qui s'allonge jusqu'à 71 jours pour les entrepreneurs de travaux publics. Et ce, au motif que ces sociétés répondent à de nombreux marchés publics. Si le secteur privé ne paie pas ses factures toujours à l'heure, notamment dans les grands groupes, la situation est encore pire dans les organismes publics et les collectivités. L'analyse Altares-BNP Paribas Factor met aussi en évidence d'importantes disparités régionales. Pour les sociétés du BTP de moins de 50 salariés, c'est en Corse que les clients règlent le moins bien, puisqu'ils mettent presque 78 jours avant d'honorer leur facture. À l'autre extrémité, cette échéance tombe à 50,4 jours dans les pays de la Loire.

«Name and shame»

Au total, près d'un quart de ces dirigeants déclare que 10 % de leurs factures restent impayées. «Ils ne réclament que très rarement des intérêts de retard, car ils ne veulent pas prendre le risque de casser la relation commerciale. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de travaux récurrents avec une grande entreprise ou un organisme public, par crainte de ne pas décrocher le marché la fois suivante», souligne Éric Turbot, directeur général délégué au commerce, BNP Paribas Factor.

Dans 90 % des cas, les retards de paiement ont des effets substantiels sur la trésorerie des entreprises du BTP: un trou de... 7,5 milliards d'euros, selon le calcul d'Altares. Cela a conduit 40 % des sociétés de BTP à renoncer ou à abandonner un chantier. Dans les TPE, ce phénomène touche même une entreprise sur deux, et 11 % d'entre elles ont dû aller jusqu'à licencier du personnel. Sans compter le temps que cela fait perdre! Un tiers des entrepreneurs du BTP dit consacrer plus de trois jours par mois à la relance des factures.

Enfin, le risque de mettre la clé sous la porte augmente avec le délai d'encaissement des factures, relève l'étude. Ainsi, le taux de défaillance atteint 9,2 % pour les petites entreprises du BTP qui encaissent leur dû avant 45 jours ; il grimpe à 13,2 % pour celles qui sont réglées à plus de 60 jours. Pour pallier ces dysfonctionnements, la politique du «name and shame» mise en œuvre par Emmanuel Macron fin 2015 est poussée un cran plus loin dans le cadre de [la loi Pacte, adoptée mardi en première](#)

lecture à l'Assemblée. Un amendement imposant aux sociétés sanctionnées l'obligation de publier, dans la presse locale, l'information de leur condamnation, a en effet été intégré au texte.

Corinne Caillaud

LE PARISIEN – 11/10/2018

5 Mézard : «L'Etat va mobiliser 3 milliards d'euros pour les copropriétés dégradées»



Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, souhaite instaurer « des syndicats spécialisés dans le redressement financier ».

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a présenté son plan pour venir à bout des copropriétés qui n'ont plus les moyens de faire les travaux d'entretien.

Dans l'attente du remaniement, les membres du gouvernement continuent de dérouler leur feuille de route. Le ministère de la Cohésion des territoires a lancé ce mercredi « Initiative copropriétés », un plan d'action visant à accélérer la lutte contre les ensembles immobiliers dégradés.

Pour Jacques Mézard, « il y a urgence à agir. 128 copropriétés représentant 23 000 logements sur 14 sites sont dans un état particulièrement préoccupant ».

Pourquoi vous attaquer, maintenant, aux copropriétés dégradées ?

JACQUES MÉZARD. Parce qu'il y a urgence ! Quand je suis arrivé à ce poste, cela m'a sauté aux yeux. Le phénomène des copropriétés dégradées est d'autant plus préoccupant qu'il n'a cessé de s'accroître depuis dix ou quinze ans. Nous parlons de bâtiments construits entre les années 1950 et 1980, où les copropriétaires n'arrivent plus à financer les travaux nécessaires pour maintenir les lieux en bon état.

Combien y en a-t-il ?

Nous les avons fait recenser par les préfets. On relève 684 copropriétés en difficulté, comprenant 56 000 logements partout en France, réparties sur 26 sites. Là-dedans, 128 copropriétés représentant 23 000 logements sur 14 sites sont dans un état particulièrement préoccupant.

Qu'allez-vous faire ?

Le principe est de faire confiance aux collectivités locales, autour desquelles s'organisera la concertation de tous les partenaires, et notamment de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah). C'est aux collectivités de se saisir de ce sujet. Pour cela, nous mettons aussi de nouveaux moyens sur la table.

C'est-à-dire ?

Nous allons mobiliser près de 3 milliards d'euros. L'Anah financera ces opérations à hauteur de 2 milliards d'euros en dix ans, ce qui fait 200 millions d'euros par an, ce sont de grosses sommes. Cet argent servira notamment pour l'ingénierie de projets, le financement des travaux, etc. L'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) abondera, elle, à hauteur de 500 millions d'euros, et le réseau Procivis (spécialiste de l'habitat social) de 240 millions d'euros. Il y aura aussi un financement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui sera annoncé prochainement, ainsi que d'Action logement.

Y aura-t-il des cas de démolition ?

Oui. Selon les cas, la collectivité locale qui gérera le projet pourra décider soit d'acheter pour démolir, soit de démolir et de reconstruire après, soit de financer de lourds travaux de réhabilitation. Une fois tout cela fait, il restera forcément un déficit d'opération. 80 % de ces déficits seront financés grâce à cet argent public.

Combien y aura-t-il de démolitions ?

Il est trop tôt pour le dire.

Connaît-on le nombre de propriétaires étant aujourd'hui dans une véritable impasse financière ?

Pour l'heure, nous avons pointé les copropriétés en difficulté, le recensement des copropriétaires se fera dans un second temps : la collectivité va mettre en place une procédure pour identifier le syndic de copropriété, s'il en reste un, ainsi que les copropriétaires concernés. Nous allons également instaurer des syndics d'un genre nouveau.

C'est-à-dire ?

Ce sont des syndics spécialisés dans le redressement financier. Souvent, lorsque les charges ne sont plus payées, le syndic abandonne, nous allons mettre en place une qualification pour former ce type de syndic.

Quel sera le rôle de l'Etat là-dedans ?

L'Etat va signer des conventions avec les collectivités locales et tous les partenaires concernés. Pour les 14 sites concernant les copropriétés les plus affectées, toutes les collectivités locales ont répondu présentes. Nous parlons de projets sur la durée, ils prendront une dizaine d'années. Nous donnons aux collectivités un outil pour accélérer leur mise en place.

En quoi ce plan diffère-t-il des précédents ?

Ce plan va marcher car il est simple d'emploi. On ne crée pas une nouvelle mécanique, on met en synergie les partenaires existants. Notre plan, à la différence des autres, présente un dispositif simple, et apporte surtout de nouveaux financements. Les collectivités locales ont saisi l'importance de l'enjeu.

Propos recueillis par Odile Plichon

L'OPINION – 11/10/2018

6 Les entreprises prennent un rôle croissant dans la politique du logement



Lors du congrès annuel des HLM à Marseille, le président d'Action Logement Bruno Arcadipane a présenté les nouvelles ambitions de l'ex 1% logement.

Le gouvernement s'appuie de plus en plus sur Action Logement (ex 1 % logement) qui se veut le partenaire de tous les bailleurs sociaux

Le ministère de la cohésion des territoires a présenté mercredi son plan d'action pour rénover les 684 copropriétés (56 000 logements) dégradées en France. Outre le déblocage de 2,74 milliards d'euros sur dix ans, le gouvernement invite les collectivités locales à s'appuyer sur ses partenaires Action Logement et la Banque des territoires (de la Caisse des dépôts) pour compléter ces financements et gérer les travaux, le relogement des ménages, et la gestion de la copropriété.

Les unes après les autres, les initiatives du ministère de la cohésion des territoires s'appuient amplement sur [Action Logement](#). Depuis sa création en 1943, l'ex 1 % Logement, qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction, a élargi ses compétences et son domaine d'action, et l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron semble avoir considérablement accéléré cette tendance. Dernier exemple en date, la rénovation des copropriétés dégradées. Mercredi, le ministère a présenté un plan d'action pour sauver les 684 copropriétés fragiles en France (soit près de 56 000 logements), avec soit des démolitions et reconstructions, soit de gros travaux de rénovation. Outre un financement de 2,74 milliards d'euros sur dix ans, le gouvernement invite les collectivités et opérateurs à s'appuyer sur deux partenaires : Action Logement et la Caisse des dépôts (via la Banque des territoires). Les deux organismes proposeront chacun des engagements financiers supplémentaires et assureront la gestion : reloger les ménages, acquérir les logements, mener les travaux, redresser les copropriétés financièrement, et les mettre en location ou en accession. Mais c'est bien Action Logement qui se mobilisera sur les « sites prioritaires », insiste le ministère dans un communiqué.

Ces derniers mois, l'exécutif a fait plusieurs fois la part belle à l'ex 1 % Logement, dont le président (aujourd'hui Bruno Arcadipane), est nommé sur proposition du Medef. L'organisation paritaire a en particulier mis sur pied une foncière pour [acheter les HLM](#) dont la vente sera facilitée avec la [loi Elan](#). Cette foncière a été baptisée rien de moins que l'« opérateur national de vente » (ONV), mais les bailleurs sociaux peuvent aussi vendre leurs logements à d'autres opérateurs. De fait, les intéressés ne manquent pas. La filiale immobilière de la Caisse des dépôts, CDC Habitat, souhaitait ainsi créer un véhicule alternatif d'achat de logements HLM, mais en nue-propriété, grâce à du [démembrement](#). Las, elle n'a pas réussi à pérenniser cette idée dans la loi Elan. Signe que le sujet est sensible, mercredi soir, s'exprimant lors du Congrès annuel des HLM à Marseille, Bruno Arcadipane a critiqué le démembrement comme présentant un « risque de privatisation rampante ».

Ce rôle croissant d'Action Logement a une première explication : les financements. Tandis que l'Etat baisse ses subventions au logement, il a besoin de [la manne d'Action Logement](#). Le groupe dispose d'un budget annuel de 3,5 milliards d'euros, dont 1,8 milliard collectés auprès des entreprises, et presque autant en remboursements de prêts accordés aux ménages et aux bailleurs sociaux. Cette année, il a signé plusieurs partenariats avec l'Etat, s'engageant à hauteur de 15 milliards d'euros pour la période 2018-2022. Il finance désormais les trois quarts du programme de rénovation urbaine (7 sur 10 milliards d'euros) et 1,5 milliard d'euros du plan action cœur de ville, sur la redynamisation des centres-bourgs. Si la CDC reste le premier prêteur des organismes HLM, désormais, Action Logement est mis à

contribution pour bonifier ces prêts de haut de bilan (pour un coût de 812 millions d'euros). « Ils veulent prendre plus de place, souligne un connaisseur du secteur. Qui sera l'acteur prêteur de demain ? ».

Ambitions. C'est la deuxième explication de la montée en puissance de l'organisation : son ambition assumée d'endosser un rôle plus large. « Le service aux salariés est et restera dans l'ADN d'Action Logement, a déclaré Bruno Arcadipane. Notre force est le fruit d'une histoire déjà longue [...] mais ce n'est pas une fin en soi, bien au contraire. [...] Notre mission, c'est d'accompagner tous les bailleurs, y compris dans leur volonté de regroupement ». On retrouve, là encore, une forme de concurrence avec la Caisse des dépôts, qui propose aussi aux bailleurs HLM de les aider à se regrouper. Ce même jour, elle signait d'ailleurs un partenariat avec l'office public de l'habitat (OPH) de Seine-Saint-Denis.

« Action Logement et la CDC sont deux acteurs importants, nous ne sommes pas concurrents mais nos filiales peuvent l'être, commente Bruno Arbouet, directeur général d'Action Logement. Il suffit que cette concurrence se fasse dans l'intérêt du bien commun ». « Que plusieurs opérateurs montrent à l'Etat qu'ils sont capables de mettre en œuvre les politiques publiques, c'est bien, estime François Jolivet, député LREM de l'Indre, ancien directeur d'un office public de l'habitat (OPH). Il faut simplement éviter que la concurrence mène à la surenchère ». Quant à la méthode, Action Logement se dit favorable à plus accompagner les politiques publiques (et les financer davantage), mais en gardant le contrôle, c'est-à-dire en investissant directement les fonds, sans passer par les agences publiques.

Jade Grandin de l'Eprevier

::: SOCIAL

LES ECHOS – 11/10/2018

7 Retraites : les dix piliers du nouveau régime universel



Le haut-commissaire à la réforme des retraites a dressé le bilan de la première phase de concertation, ce mercredi, avec les partenaires sociaux. Il a dessiné l'ébauche du futur système de retraite promis par Emmanuel Macron. La voici résumée en dix chapitres.

1. Un système universel par répartition et par points

« Ce n'est pas une réforme, mais la mise en place d'un système universel », dit souvent Jean-Paul Delevoye. Le principe, c'est « *mêmes carrières, mêmes revenus, mêmes cotisations, mêmes retraites* », a expliqué mercredi le haut-commissaire à [la réforme des retraites](#), car « *les Français ont soif d'équité et d'universalité* ».

Le futur système de retraite [fonctionnera par points](#), et non plus par annuités. Il sera fondé comme aujourd'hui sur la répartition, et non la capitalisation, les actifs finançant les pensions immédiatement servies. Il englobera les 42 régimes obligatoires qui coexistent aujourd'hui : base, complémentaire, fonctionnaires, privé, indépendants, régimes spéciaux... Pour absorber tous ces régimes, y compris ceux de la fonction publique, il devra élargir l'assiette actuelle de cotisation au régime général du privé, qui passera de 3.300 euros de revenu par mois (soit un « plafond de la Sécurité sociale ») à trois fois ce montant.

2. Un espace pour la capitalisation pour les hauts revenus

On ne sait pas à ce stade si les 300.000 assurés sociaux qui ont des revenus supérieurs à 120.000 euros par an, soit 3 plafonds de la Sécurité sociale, vont pouvoir continuer à cotiser au-dessus de ce seuil. Aujourd'hui, leurs revenus sont pris en compte pour la retraite jusqu'à 8 plafonds de la Sécurité sociale à l'Agirc-Arrco.

Un régime complémentaire allégé pourra-t-il subsister au-dessus du régime universel ? La masse assurable est trop faible, estime-t-on du côté du patronat. Ce qui ouvre un boulevard à l'épargne-retraite, à la capitalisation et aux assurances privées. Chez les indépendants, plusieurs caisses professionnelles, comme [celle des pharmaciens](#), souhaitent en tout cas conserver une place autonome dans le système de retraite.

3. Toute la carrière prise en compte

Dans le futur système par points, un euro cotisé vaudra les mêmes droits pour chaque Français. Ce qui signifie concrètement que chaque jour travaillé rapportera des droits à retraite. C'en est donc fini de la règle des vingt-cinq meilleures années dans le privé et des six derniers mois dans le public, servant de base de calcul des droits à retraite, ainsi que du nombre minimum d'annuités pour le taux plein.

Une perspective effrayante pour Catherine Perret, négociatrice CGT, qui considère que « *90 % des pensions vont baisser* », du fait des carrières à trous. Au contraire, explique Sophie Le Bret, au haut-commissariat à la réforme des retraites, « *les points compensent mécaniquement les carrières heurtées* », par rapport au système actuel. Au régime général, quand on gagne trop peu certains mois, on ne parvient pas à obtenir l'équivalent d'un trimestre cotisé, et on est sanctionné au moment de la liquidation. De plus, vu les exigences de durée de cotisation, 20 % des femmes et 8 % des hommes sont obligées d'attendre 67 ans pour ne pas partir avec une décote.

4. Des adaptations pour les indépendants

Alors que les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau, de l'ordre de 28 % pour les employeurs et les assurés, les indépendants vont être traités à part. En effet, ils bénéficieront d'un régime de cotisations adapté, pour [ne pas être étranglés par une hausse subite de leurs charges sociales](#). Les leurs tournent autour de 15 % et varient selon les professions et les revenus. Mais chez eux, c'est la même personne qui paie à la fois la part patronale et la part salariale, ce qui est parfois lourd à porter. De plus, ils cotisent sur une assiette de rémunération nette, à la différence des salariés qui partent du brut.

Cette assiette va évoluer. Pour les petits revenus, sous le plafond de la Sécurité sociale, le niveau de la cotisation d'assurance-vieillesse est déjà comparable à celui des salariés. Le régime adapté permettra aux indépendants de continuer à cotiser moins au-dessus de ce plafond. Logiquement, ils récolteront aussi moins de points.

5. Les primes des fonctionnaires prises en compte

Fonctionnaires civils, militaires, et salariés des régimes spéciaux vont voir l'intégralité de leurs primes prises en compte pour le calcul de leurs droits à retraite. Un changement profond. Aujourd'hui, seule une petite partie est convertie, via le régime additionnel de la fonction publique (RAFP).

Une décision bien accueillie par Dominique Corona, à l'Unsa, qui remarque toutefois que « *la seule chose qu'on va regarder, c'est qu'il n'y ait pas de baisse des pensions* ». Les agents qui ne touchent peu ou pas de primes, comme les enseignants, ne doivent pas être pénalisés sur leurs pensions, insiste ce syndicaliste. Mais il sera difficile de répondre à une telle exigence. A l'inverse, ceux qui ont une forte proportion de primes risquent de voir leurs cotisations monter en flèche. Il faut donc repenser la politique salariale du secteur public, et cela fera l'objet d'une concertation spécifique, a annoncé le haut-commissaire.

6. Des droits familiaux dès le premier enfant

Le nouveau régime sera « *plus solidaire que les annuités* », a promis Jean-Paul Delevoye, et il permettra « *peut-être d'embarquer de nouvelles solidarités* ». Première traduction concrète : des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier. **Aujourd'hui, les mères bénéficient de majorations de durée d'assurance** dès le premier enfant, et les deux parents d'une bonification de leur pension à partir de trois enfants.

Une annonce qui a contenté Pascale Coton, à la CFTC. La syndicaliste a également évoqué le sujet des aidants familiaux, « *plus de 3 millions de femmes qui arrêtent de travailler* » pour porter assistance à un proche malade ou âgé, et qui mériteraient de bénéficier de ces « *nouvelles solidarités* » évoquées par Jean-Paul Delevoye. Lequel y semble disposé.

7. Une pension minimum

Au-delà du mécanisme de minimum vieillesse (a priori inchangé), les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes pourront bénéficier d'un minimum de pension. Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, a demandé « *au moins 100 % du SMIC pour ceux qui ont cotisé toute leur vie* », s'indignant du fait qu'aujourd'hui certains touchent « *à peine 30 euros de plus que le minimum* ».

8. Un âge minimum avec prise en compte de la pénibilité

Jean-Paul Delevoye a par ailleurs redit que la retraite **resterait à 62 ans**. L'âge minimum aurait pu être supprimé, mais il sera conservé « *pour protéger contre eux-mêmes* » les assurés, qui risqueraient de partir avec une trop faible pension sans cela. Quant à **l'instauration éventuelle d'un « âge-pivot »**, pour retarder un peu plus les départs, « *ce n'est pas de notre ressort* », a-t-il botté en touche, sans fermer la porte : c'est une question de gouvernance et de pilotage du régime. De son côté, Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, est resté évasif : « *Il faut un système de pilotage. Cela peut-être l'âge-pivot, mais il y a d'autres systèmes* ».

Sur l'avenir des départs anticipés (régimes spéciaux, carrière active dans la fonction publique, etc.), la question, très sensible, sera abordée lors de la deuxième phase de concertation. Le régime permettra « *de prendre en compte les spécificités de certaines situations (carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap...)* dès lors qu'elles reposent sur des différences objectives », indique l'exécutif. Ce qui promet d'âpres débats.

9. Les droits acquis préservés lors de la transition

La concertation qui reprend officiellement pour six mois pourrait se poursuivre jusqu'en mai et le projet de loi est prévu courant 2019. Les assurés qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés par la réforme. Les autres **basculeront immédiatement dans le nouveau système**, avec une conversion en points de leurs droits acquis. Ces derniers seront « *garantis à 100 %* », selon Jean-Paul Delevoye, y compris les cotisations au-dessus de 3 plafonds à l'Agirc.

La transition n'en sera pas moins progressive afin d'harmoniser par étapes les droits des uns et des autres, comme le souhaite la CFDT, qui demande 15 ans de délai.

10. Des règles d'or pour le pilotage

« *C'est une réunion utile qui a rappelé que la réforme est qualitative, et non punitive* », s'est félicité Laurent Berger. Son objectif n'est pas de faire des économies en modifiant les paramètres d'âge, de cotisations ou de pensions. Il n'est pas non plus d'accroître le poids des pensions dans le PIB, a prévenu Jean-Paul Delevoye : « *14 % est un maximum* ».

Le besoin de financement du système de 4,5 milliards d'euros en 2022 devrait être résorbé grâce au quasi-gel des pensions en 2019-2020, ce qui permettra d'avoir un « an zéro » de la réforme à l'équilibre. Par la suite, le haut-commissaire veut instaurer « *des règles d'or qui n'impactent pas les générations futures* » afin de piloter les comptes du régime universel. Autrement dit, l'impossibilité de transférer de la dette aux suivants.

Pascal Pavageau (FO) s'est ému du risque d'une « *instabilité permanente* », avec un point qui ferait le yo-yo pour éviter tout déficit annuel. Mais Jean-Paul Delevoye a répliqué qu'il ne visait pas l'équilibre à court terme, préférant s'adapter à la conjoncture. Au passage, le haut-commissaire a marqué sa préférence pour un système d'indexation des droits basé non plus sur les prix, mais sur l'évolution des salaires. Cela pourrait faire partie des « *garanties* » offertes aux assurés pour éviter le décrochage relatif des pensions. Mais cela changerait l'équation financière.

Retraites : plus de sept Français sur dix insatisfaits du système actuel //

<http://www.leparisien.fr/economie/retraites/retraites-plus-de-sept-francais-sur-dix-insatisfaits-du-systeme-actuel-10-10-2018-7916001.php>

Solveig Godeluck

RTL – 11/10/2018

8 Retraites : "On va remettre tout le monde à égalité", dit Roux de Bézieux sur RTL



INVITÉ RTL - Le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux estime que la réforme fraîchement lancée va initier un système de retraite plus équitable.

Le chantier de la vaste réforme des retraites est lancé. Mercredi 10 octobre s'est tenue la première grande réunion de concertation sur les retraites. Public, privé, salariés, fonctionnaires... Dans le futur - pas vraiment proche -, tout le monde sera au même régime. Pour le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux, invité de RTL ce jeudi 11 octobre, cette réforme d'ampleur est nécessaire. "*Les Français ne croient plus dans le système de retraite*", justifie-t-il.

"*On a un système qui est très particulier en France - par répartition, c'est-à-dire que ce sont les actifs qui payent pour les retraités - et 42 régimes (...). Pour la première fois depuis très longtemps, on fait une réforme des retraites qui n'est pas juste le changement paramétrique mais qui remet tout le monde à égalité. Un euro égale le même nombre de points (...)*"; illustre Geoffroy Roux de Bézieux.

"*Il y aura un système équitable qui fait que les salariés du privé auront le même droit à la retraite que les fonctionnaires, ce qui va rendre le système pérenne financièrement, avance-t-il par ailleurs. On a quand même un sujet de pérennité financière sur ce système de retraite*".

REPLAY : <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/retraites-on-va-remettre-tout-le-monde-a-egalite-dit-roux-de-bezieux-sur-rtl-7795138538>

LES ECHOS – 11/10/2018

9 Ce qu'un bonus-malus sur les CDD pourrait coûter aux entreprises



La mise en place d'un bonus-malus sur les contrats courts est encore loin d'être acquise. Mais la CPME prend les devants pour dénoncer une réforme qui va renchérir le coût du travail.

La négociation sur [l'assurance-chômage](#) n'a pas encore commencé, et la CPME n'a pas encore formellement donné son accord pour y participer, mais elle a déjà sa réponse sur le bonus-malus pour les contrats courts : ce sera « non ». Le vice-président de l'organisation chargé du social, Jean-Michel Pottier, le dit clairement : pas question de signer un accord qui intègre un mécanisme de ce type.

Pour l'heure, le gouvernement a pris soin de ne pas écrire noir sur blanc les mots de « bonus-malus » dans la lettre de cadrage pour la négociation qu'il a adressée aux partenaires sociaux. Mais certains membres de l'exécutif tiennent à cette mesure qui fait partie des promesses de campagne d'Emmanuel Macron.

Entre 0,75 et 7 points de cotisation

D'après la CPME, un des scénarios à l'étude ferait varier le taux de cotisation des employeurs à l'assurance-chômage de 0,75 % pour les plus vertueux à 7 % pour les employeurs dont le taux de rupture des contrats (CDI, CDD, intérim mais hors démission) s'écarterait trop d'une moyenne fixée par secteur d'activité. Aujourd'hui, ce taux est de 4,05 % pour toutes les entreprises. Toujours selon ce même scénario, 40 % des entreprises se verraient appliquer un bonus maximum (soit un taux de cotisation à 0,75 %) et 30 % seraient au malus maximum (soit 7 %). Le reste des entreprises variant entre ces deux valeurs.

« Avec un taux de cotisation qui peut varier d'une année sur l'autre, on ne maîtrise plus du tout le coût du travail », s'inquiète François Asselin, le président de la CPME. « On ne comprend pas la logique du bonus-malus après la séquence sur les ordonnances qui ont permis de libérer les entreprises de certains poids », pointe-t-il.

Des différences sectorielles

Comme les autres organisations patronales, la CPME insiste sur le fait que la nature même de certaines activités, comme l'hôtellerie-restauration ou les services à la personne, fait qu'elles ne peuvent pas faire l'économie de contrats courts pour répondre aux exigences ou aux contraintes des clients. Un constat qui a notamment poussé la [majorité parlementaire](#) à rajouter dans la récente [loi « Avenir professionnel »](#), dans laquelle a été introduit le bonus-malus, que le taux de cotisation cible, appliqué en fonction du nombre de contrats rompus, serait variable d'un secteur à l'autre pour tenir compte de ces [impératifs sectoriels](#).

« Le problème, c'est qu'au sein d'une même branche, voire au sein d'un même métier, les contraintes de service sont très différentes. Entre la restauration classique et la restauration collective, l'organisation du travail est totalement différente », explique un membre de la CPME.

Durcir les règles d'éligibilité

Consciente que l'Unédic a besoin de faire **des économies** (même si le gouvernement refuse de faire du bonus-malus une réforme de rendement), la CPME met d'autres propositions sur la table. Par exemple le non-**recours** à l'assurance-chômage pour les salariés qui, en fin de CDD, refuseraient un contrat en CDI sur le même poste et dans la même entreprise.

La CPME propose également de durcir les règles d'éligibilité pour bénéficier du régime d'indemnisation qui exigent aujourd'hui quatre mois d'activité (pas forcément continue) sur les 28 derniers mois. Enfin, selon la confédération, les aides sociales perçues par les assurés devraient être prises en compte pour la détermination du montant des allocations.

Marie Bellan

LES ECHOS – 11/10/2018

10 Assurance-chômage : pourquoi la négociation a peu de chances d'aboutir



Syndicats et patronat se retrouvent le 24 octobre pour analyser la lettre de cadrage du gouvernement. La question des contrats courts empoisonne toujours les débats.

Syndicats et patronat se sont donné rendez-vous mercredi 24 octobre à l'Unédic dans le cadre de leur Groupe politique paritaire (GPP), une instance de dialogue périodique entre deux conventions d'assurance-chômage. La séance sera l'occasion pour chaque organisation de dévoiler sa lecture de [la lettre de cadrage que le gouvernement leur a adressée](#) . On pourra alors sentir si la négociation, qui démarrera formellement dans la foulée par une première séance de méthode, a une chance d'aboutir. A ce stade, c'est peu probable.

Le fait que la date de ce GPP ait changé trois fois n'incite pas à l'optimisme. « *Personne n'est pressé de négocier* », admet un des chefs de file syndical. Et pour cause. [La question des contrats courts](#) empoisonne une nouvelle fois les débats. La CPME et le Medef ont prévenu : pas question de signer un accord qui inclurait un mécanisme de modulation des cotisations patronales de type bonus-malus. Il y a de la compétitivité des entreprises et donc de l'emploi.

A l'inverse, les syndicats ne signeront pas un accord qui n'inclurait pas un mécanisme engageant les employeurs. Pas question de se contenter d'un renvoi à des discussions dans les branches. Pour qu'il y ait accord, il faut trouver un équilibre. On ne peut donc pas jouer sur les seules baisses de droits, plaident-ils.

La voie vers une issue positive est très étroite

Les partenaires sociaux ont donc intérêt à inscrire le sujet à la fin de leurs discussions pour éviter de se dire au revoir tout de suite. Pour autant, la voie vers une issue positive restera très étroite. Et, d'ailleurs, le gouvernement a tout fait pour qu'il en soit ainsi en fixant **un objectif d'économies très élevé** : 3 à 3,9 milliards sur trois ans.

Pour y parvenir, il n'y a pas d'autres solutions que de baisser drastiquement les droits des chômeurs en jouant sur tous les tableaux à la fois : règles de cumul allocation-revenu d'activité, de calcul du salaire de référence, droits rechargeables, dégressivité...

Le bonus-malus n'est donc qu'un élément parmi d'autres qui peut faire capoter la négociation avant les quatre mois impartis. On devrait connaître la couleur de la fumée rapidement, dès la fin du mois de novembre.

Au mieux, le gouvernement peut espérer un accord qui ne coche pas toutes les cases mais dont il pourrait reprendre certains éléments. Aura-t-il alors le courage politique d'imposer ses solutions pour le compléter ? Sur le bonus-malus, cela paraît peu probable tant il est **divisé sur la question**, quand bien même Emmanuel Macron l'a promis durant la campagne présidentielle.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

L'OPINION – 11/10/2018

11 Remaniement: Edouard Philippe tente le rapport de force



En position de force, le Premier ministre entend pousser son avantage avec le remaniement, et propose des noms venus de la droite pour occuper le poste clé de l'Intérieur. Le Président peine à trouver une alternative de gauche

« Le remaniement n'aura pas lieu [...] tant que le président de la République sera à Erevan », a fait savoir mercredi matin l'Elysée. Avant de s'envoler pour le Sommet de la Francophonie en Arménie, où il séjourne jusqu'à vendredi, Emmanuel Macron a souligné au Conseil des ministres qu'il «assumait totalement de prendre le temps de faire ce fameux remaniement». Et qu'il n'y a « pas l'ombre d'un espace » entre lui et son Premier ministre sur la composition du gouvernement.

Humainement, ce que vivent certains ministres, depuis une bonne semaine et pour quelques jours encore, s'apparente au supplice chinois. Ils savent qu'ils vont être congédiés, mais doivent faire bonne figure en attendant le jour fatal, qui tarde à venir. A en croire certains de ses proches, le Président lui-même vivrait mal cette période. « Il est dans une relation toujours très affective avec les gens, ça le rend malade de devoir se séparer de certains de ses ministres », assure un soutien de la première heure. « Les ministres ne sont pas des objets posés sur une étagère », a lâché mercredi matin Emmanuel

Macron, en conseil des... ministres. Jacques Mézard, 70 ans, ministre de la Cohésion des territoires, s'apprête ainsi à retourner au Sénat avec une belle promesse d'Emmanuel Macron : ce fidèle du Président sera nommé au Conseil constitutionnel, où trois postes seront à pourvoir début 2019.

Particulièrement long et douloureux donc, l'accouchement du prochain gouvernement achoppe, de sources concordantes, sur l'identité du futur ministre de l'Intérieur. Sorti renforcé, la semaine dernière, de la séquence ouverte par la démission rocambollesque du ministre d'Etat Gérard Collomb, Edouard Philippe entend ne pas perdre l'occasion offerte par ce remaniement de renforcer son gouvernement. Pour s'être vu confier, avant l'été, le soin de faire passer à chaque ministre un entretien annuel, le locataire de Matignon connaît mieux que quiconque l'amateurisme des uns, les « fluctuations de l'âme » des autres. Et mesure la nécessité de consolider son équipe avant l'échéance des élections européennes.

Il aurait proposé, pour la place Beauvau, un duo Darmanin-Péchenard, sur le modèle du ticket Pasqua-Pandraud à la fin des années quatre-vingt. Mais l'actuel ministre du Budget et l'ancien directeur général de la police nationale sont tous les deux issus de LR, et proches de Nicolas Sarkozy, ce qui a fait promptement réagir l'aile gauche de la Macronie. « C'est dangereux de mettre un sarkozyste à l'Intérieur, qui est aussi le ministère des élections et du redécoupage de la carte électorale, confie un conseiller du gouvernement venu du PS. Alors deux... » « Edouard Philippe cherche à renforcer sa position au sein de l'exécutif, en nommant des amis à lui », dénonce également un parlementaire LREM venu du PS. Où l'on voit réapparaître le vieux clivage droite-gauche, que le « nouveau monde » était censé dépasser...

Alternatives. Mais quelle alternative Emmanuel Macron peut-il opposer au duo proposé par son Premier ministre ? Christophe Castaner, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement et délégué général de La République en marche, a fait connaître depuis de longs mois déjà son désir impérieux d'endosser le costume de premier flic de France. Emmanuel Macron a confiance dans ce soutien historique, qui l'a rejoint dès le début de l'aventure. Mais cette nomination obligerait Emmanuel Macron à trouver un nouveau patron pour LREM. Où aucun nom ne s'impose, là non plus.

Surtout, Edouard Philippe juge l'idée mauvaise. L'ancien député PS des Alpes-de-Haute-Provence, s'il a commencé sa carrière dans les cabinets de Catherine Trautmann (Culture) ou de Michel Sapin (Fonction publique), n'a aucun état de service à faire valoir dans le domaine de la sécurité. « Castaner, ça risque d'être compliqué avec les flics », estime un proche du Président. D'autant qu'il refuserait de se voir adjoindre un secrétaire d'Etat « technicien » aux états de service sarkozystes.

Par ailleurs, Matignon soupçonne Christophe Castaner d'avoir relayé auprès du chef de l'Etat les critiques venues des territoires sur le passage aux 80 km/h sur les routes, au lieu de défendre la mesure. A Bercy, on pense qu'il a beaucoup entretenu les doutes élyséens sur [le prélèvement à la source](#). Au sein de l'aile droite de la majorité, on lui reproche d'entretenir les étiquettes anciennes. « Il nourrit beaucoup *Le Canard Enchaîné*, ajoute encore un conseiller ministériel. L'encadré de la page 2 en haut à gauche est toujours à sa gloire ». A cette place, dans le journal satirique de cette semaine, on peut lire que le chef de l'Etat veut pour Beauvau le chef des Marcheurs...

Si le Premier ministre a quelques arguments à opposer au choix de Christophe Castaner pour l'Intérieur, Emmanuel Macron ne trouve personne, sur son flanc gauche, pour succéder à Gérard Collomb. [Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, a refusé le poste](#). « C'est affolant, se désole un macroniste venu du PS : la droite est capable de sortir des mecs jeunes, des Darmanin, des Lecornu, des Béchu, nous on n'a que des vieux ! Il n'y aura pas d'autre Dussopt... », du nom du dernier député PS débauché par Emmanuel Macron, en novembre 2017.

Dans ce contexte très tendu, Edouard Philippe n'a pas voulu en rajouter. [Le Premier ministre a annulé le déjeuner qu'il avait prévu, ce mercredi, avec les maires de la droite et du centre](#), qu'il réunit régulièrement autour de sa table à Matignon. « Vu le contexte, cela aurait été contre-productif », comprend l'un d'eux.

Municipales. Le déjeuner avec la quinzaine de maires qui lui sont proches aurait-il pu être mal interprété par l'Élysée ? Régulièrement, des députés macronistes pestent déjà contre ces agapes et entretiennent l'idée que le Premier ministre veut faire sa propre cuisine, en dehors de La République en marche, en vue des municipales de 2020. « Il a récemment dissuadé un sénateur centriste d'adhérer à LREM, en lui disant, l'air entendu : Reste où tu es... », rapporte un élu macroniste.

Le débat qu'Edouard Philippe a eu avec Laurent Wauquiez dans [L'Émission politique, sur France 2 le 27 septembre](#), a également montré que le Premier ministre n'avait en rien renoncé à incarner la droite. Ce soir-là, en affrontant le patron de LR, il voulait montrer qu'il existait une autre facette de la droite, accréditant là qu'il n'avait renoncé à rien pour l'avenir. « Il tenait beaucoup à ce débat », confie un de ses proches.

Niant tout désaccord au sommet de l'État sur la composition du gouvernement, l'Élysée explique que les deux hommes « ont décidé d'éviter de s'imposer des gens dont l'un ou l'autre ne voudrait pas et de prendre leur temps ». Mais la période de grande tension que traversent le Président et son chef de gouvernement rappellent des souvenirs à cet ancien ministre de François Hollande : « Entre Macron et Philippe, cela se finira par "il sait ce qu'il me doit" et par "je ne suis pas son obligé" ». Les deux petites phrases qui ont acté la rupture Hollande-Macron.

Nathalie Segaines et Ludovic Vigogne

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 11/10/2018

12 Un sentiment d'urgence s'installe autour des négociations du Brexit



+ VIDEO - A quelques jours d'un sommet capital, le doute demeure sur la possibilité d'un accord. La question irlandaise reste électrique.

La fébrilité est de retour. A quelques jours d'un sommet décisif, les négociations pour le Brexit n'ont jamais été aussi intenses, mais l'incertitude demeure quant à la possibilité d'un accord sur les termes du divorce entre Londres et le reste de l'Union européenne.

Sentiment d'urgence

Après [une phase d'optimisme prudent](#), c'est désormais un sentiment d'urgence qui pointe. Michel Barnier, le négociateur en chef des Vingt-sept, s'est exprimé, mercredi, devant le collège des commissaires européens pour un état des lieux des négociations - qui se tiennent désormais, à Bruxelles, de manière quasi permanente. Selon des propos rapportés par le porte-parole de la Commission, Margaritis Schinas, le Savoyard a affirmé « *que des progrès décisifs doivent être réalisés à temps pour le Conseil européen* » qui débute mercredi 17 octobre au soir. A ses côtés, le secrétaire général de la Commission, l'Allemand Martin Selmayr, a rappelé « *l'importance pour toutes les parties prenantes de se préparer à tous les résultats possibles et à tous les niveaux* ». Un accord ? « *Nous n'y sommes pas encore* », a confirmé Dimítris Avramópoulos, le commissaire européen présent devant la presse mercredi.

La bataille du « backstop »

La [question irlandaise](#) reste la principale épée de Damoclès. Alors que l'Irlande du Nord, territoire du Royaume-Uni, va quitter l'Union européenne, les négociateurs doivent trouver un moyen d'empêcher la réapparition d'une frontière dure entre le Nord et le Sud de l'île. La discussion concerne le « backstop », ce mécanisme de dernier [recours](#) qui, si la relation future entre Londres et l'UE complique les échanges de marchandises dans la Manche, devra préserver un trafic fluide entre le Nord et le Sud de l'île.

Contrôles vétérinaires

Dans une [intervention devant les milieux d'affaires européens](#), Michel Barnier a précisé, mercredi, sa proposition reposant sur l'octroi à l'Irlande du Nord d'un statut hybride, largement aligné sur le sud. Cela passerait par des contrôles douaniers en mer d'Irlande, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. Bruxelles propose de limiter ces contrôles au strict minimum : la plupart seraient effectués sur les lieux de production. Ne resteraient, dans les ports de mer d'Irlande, que les contrôles sanitaires et vétérinaires, pour des questions de santé publique.

Mais le parti unioniste nord-irlandais du DUP, dont Theresa May dépend politiquement, refuse tout compromis de ce type : pas question d'introduire la moindre barrière physique entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne.

Crever l'abcès

Pour une source proche des discussions, qui rappelle la crise de la vache folle, « *il n'est pas vraiment envisageable de renoncer à ces contrôles sanitaires* ». Il y a donc, vu de Bruxelles, un abcès politique à crever du côté britannique. Celui-ci nécessiterait soit que Theresa May « *torde le bras* » au DUP au moyen d'un pacte politique, soit qu'au moins une dizaine de députés travaillistes viennent apporter leur soutien à l'accord futur en remplacement du DUP.

VIDEO. Ce que le Brexit a déjà coûté à l'économie britannique //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0302388104273-un-sentiment-durgence-sinstalle-autour-des-negociations-du-brexit-2212556.php>

Gabriel Grésillon

LE MONDE – 11/10/2018

13 Brexit : « Les citoyens ne sont pas des pions dans la négociation »



Le ministre de l'intérieur britannique, Sajid Javid, demande à l'UE de clarifier sa position sur ses compatriotes installés en Europe.

Participant à la réunion des six ministres de l'intérieur invités à Lyon dans le cadre du G6 (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Pologne), lundi 8 et mardi 9 octobre. Sajid Javid, le *home*

secretary britannique, a répondu aux questions du *Monde* sur la sécurité, l'immigration et les conséquences du Brexit.

Quelle est la conclusion de ces deux jours de discussion en matière de sécurité ?

Nous travaillons de manière très proche, avec efficacité. Nous avons besoin de passer en revue les principales menaces, comme le terrorisme, le crime organisé ou les actions hostiles de la part d'Etats extérieurs. Le message de ce G6 est que nous voulons poursuivre ce travail, même quand la Grande-Bretagne aura quitté l'Union européenne.

Quel est, selon vous, le niveau de la menace terroriste ?

Il est toujours élevé. En Grande-Bretagne, en 2017, nous avons eu cinq attaques terroristes, ce qui n'était jamais arrivé. Depuis avril, les services de contre-terrorisme ont déjoué dix-sept attaques potentielles. Cela vous montre l'étendue de la menace.

En cas d'absence d'accord sur le Brexit, y a-t-il un risque sur la sécurité ?

En matière de sécurité, nous avons proposé un traité complet, entre l'UE et le Royaume-Uni, pour continuer à coopérer de la même façon qu'aujourd'hui. Il y a clairement beaucoup de choses à discuter, mais la sécurité devrait faire partie des sujets inconditionnels. Les autres ministres de l'intérieur savent que la contribution du Royaume-Uni à la sécurité de l'Europe est absolument vitale. Imaginez qu'il y ait une attaque terroriste dans un pays et que ça aurait pu être empêché par les services britanniques, comment pourraient-ils justifier ça devant les citoyens ?

L'immigration illégale était également au menu des discussions. De quoi êtes-vous convenus ?

En 2017, nous avons vu une baisse de l'immigration illégale, mais nous sommes convenus qu'il ne fallait pas se reposer là-dessus, il y a toujours beaucoup de pression dans certaines zones. Le travail doit être mené au niveau de la zone Schengen *[dont le Royaume-Uni n'est pas membre]* mais nous pouvons apporter notre expertise dans la lutte contre l'immigration illégale et contre le trafic d'êtres humains.

Qu'advient-il des citoyens européens qui vivent au Royaume-Uni après le Brexit ?

Les 3,5 millions de citoyens européens, qui ont fait du Royaume-Uni leur maison, pourront rester, qu'il y ait un accord sur le Brexit ou non ! Ils ne font pas seulement partie de notre économie, mais aussi de notre culture, de notre société. Nous avons créé une application grâce à laquelle ils peuvent s'enregistrer en à peine 14 minutes. Nous voulons tout faire pour que le processus soit aussi facile que possible.

Demandez-vous la réciprocité pour les citoyens britanniques habitant dans l'UE ?

La commission dit que, s'il y a un accord, ils pourront rester. Mais les citoyens ne sont pas des pions dans la négociation. Nous voulons que la commission dise aussi vite que possible que s'il n'y a pas d'accord, ils peuvent quand même rester. Ça aurait dû déjà être fait. En France, nous saluons ce que le gouvernement a déjà dit, mais ce serait bien de clarifier encore plus le fait que les plus de 150 000 Britanniques présents sur le territoire sont les bienvenus.

Les Français qui voudront, après le Brexit, s'installer en Grande-Bretagne seront-ils traités comme les autres immigrants ?

Cela dépend de la conclusion des discussions. La première ministre britannique a fait une proposition très complète d'accord commercial. Il s'agit de faciliter les trajets entre l'Europe et le Royaume-Uni pour le tourisme ou le business. Mais il n'y aura plus de libre circulation.

En cas d'absence d'accord le 29 mars 2019, la situation à Calais peut-elle tourner au cauchemar ?

Je ne l'espère pas. La France et la Grande-Bretagne ont historiquement une bonne coopération sur la gestion de cette frontière. C'est important pour les citoyens de nos deux pays de faire en sorte qu'il soit très facile de se rendre visite. Une fois qu'on aura quitté l'Union européenne, nous voulons que les Français viennent en aussi grand nombre qu'avant.

Vous êtes issu de l'aile droite du Parti conservateur. Souscrivez-vous à sa proposition d'accord sur le Brexit, le fameux « plan Chequers » ?

La première ministre britannique a raison. Elle a étudié toutes les solutions. Elle l'a fait en ne pensant pas qu'aux intérêts de la Grande-Bretagne, mais aussi à ceux de l'UE. Par exemple, éviter le retour d'une frontière en Irlande est un sujet majeur pour le Royaume-Uni mais aussi pour la République d'Irlande et l'Union européenne. Theresa May a présenté un paquet de mesures équilibrées. Nous n'avons pas de réponse formelle de l'UE, mais je sais que c'est étudié de près. Il faut se dépêcher.

Les divisions au sein du Parti conservateur, avec les critiques de Boris Johnson contre Theresa May, affaiblissent-elles la position britannique ?

Boris Johnson n'appartient pas au gouvernement. La politique est décidée par le gouvernement, dirigé par Theresa May. L'accord final sera examiné par le Parlement britannique, et tous les députés, dont Boris Johnson, pourront voter.

Emmanuel Macron est-il perçu par les Britanniques comme le « bad cop » de la négociation ?

Non, le président Macron est un des personnages-clés des discussions. Quand j'étais ministre de l'économie, il était mon équivalent en France. J'étais ravi d'avoir affaire à lui. C'est l'une des personnes les plus intelligentes que j'ai rencontrées. Nous avons de la chance de l'avoir.

Y a-t-il, selon vous, une répartition des rôles entre les Allemands, plus pragmatiques, et les Français, plus fermes, dans les discussions ?

Ils comprennent tous que le peuple britannique a pris sa décision. Il n'y aura pas de deuxième référendum. Quoi qu'il arrive, nous finirons par partir. Tout le monde doit trouver un moyen d'avancer désormais.

Lire notre analyse sur le Brexit : [Pourquoi la France a la dent si dure](#)

Propos recueillis par [Nicolas Chapuis](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

